

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 07/04/2011**

L'an deux mille onze,
Le SEPT AVRIL deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 30/03/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude, M. EL KHIDER Mustapha

Absents : Mme SAINT - PIERRE Valérie

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 11/04/2011

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION D'ABSENCE
LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX
N° 1129**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que le personnel des Collectivités Locales peut bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé à l'article 59 de la loi du 26/01/1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que ces autorisations d'absence peuvent être accordées à l'occasion d'évènements familiaux.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de se prononcer, après saisine pour avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Marne, sur la nature des autorisations d'absence accordées et sur le nombre de jours.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 mars 2011.

Considérant qu'il est possible d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, les autorisations d'absence liées à des évènements familiaux suivants (cf tableau ci-joint).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- APPROUVE ce tableau relatif aux autorisations d'absence liées à des événements familiaux.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.